



ALLEZ SAVOIR !

Le Compte Épargne Temps (CET)

Les textes

- Accord du 30 septembre 2010 sur l'Organisation et l'Aménagement du Temps de Travail (OATT)
- Instruction PE_RH_2011_178 / CET des agents de droit privé
- Instruction 2019-6 du 16 janvier 2019 / CET des agents de droit public



CET : Les bénéficiaires

Tous les agents de statut privé ou public ayant un an d'ancienneté en continu au sein de France Travail peuvent ouvrir un CET. L'ouverture du CET se réalise directement sur Horoquartz.



Agent de droit privé

Dans la limite de 20 jours par an et avec un plafond de 126 jours au total.

Type de jours	Date de dépôt	Nombre Maximum par an	Code saisie HOROQUARTZ	Monétisable
Congés Payés	Du 01/04 au 31/05	5 jours	CETCP	Non
Jours de fractionnement	Du 01/04 au 31/05	3 jours	CETCPFR	Oui
RTT	Du 01/11 au 31/12	15 jours	CETRTT	oui
Jours d'ancienneté	Du 1er jour du mois suivant l'attribution à la veille du jour anniversaire suivant	4 jours	CEPCPAN	Oui
JNTP (cadre au forfait)	Du 01/11 au 31/12	14 jours	CETJNTP	Oui



Spécificité pour les agents optants et agents ex-AFPA

Le CET ouvert avant l'entrée dans la CCN est géré dans un compteur isolé. Ces droits n'entrent, ni dans le plafond d'alimentation des 20 jours de l'année, ni dans le plafond du CET droit privé des 126 jours. Ils ne sont pas monétisables et sont prioritaires en cas de prise sous forme de congés.

Comment l'utiliser ?

Sous forme monétaire (sauf les CETCP) : Une seule fois par an et soumis aux prélèvements sociaux et fiscaux identiques aux salaires.

Sous réserve de l'accord hiérarchique :

- Pour organiser une réduction du temps de travail progressive, pour les agents âgés d'au moins 57 ans
- Pour bénéficier de droits à congés supplémentaires, d'une durée minimale de 5 jours ouvrés, sur demande écrite à laquelle le supérieur hiérarchique doit apporter une réponse écrite motivée en cas de refus dans le délai d'un mois.

Sous un délai de prévenance de trois mois et sans accord hiérarchique :

- pour un congé de fin de carrière : l'agent peut prendre un congé de fin de carrière, qui sera nécessairement suivi de la rupture du contrat de travail dans le cadre d'un départ à la retraite.



Agent de droit public

Dans la limite de 22 jours par an et avec un plafond de 60 jours au total.

Type de jours	Date de dépôt	Nombre Maximum par an	Code saisie 	Monétisable
Congés Payés	Du 01/11 au 31/12	5 jours	CETCP	Oui
Jours de fractionnement	Du 01/11 au 31/12	2 jours	CETCPFR	Oui
RTT	Du 01/11 au 31/12	15 jours	CETRTT	oui
JNTP (cadre au forfait)	Du 01/11 au 31/12	14 jours	CETJNTP	Oui

Le nombre de jours épargnés au delà de 15 jours ne peut progresser d'une année sur l'autre que de 10 jours au plus. Chaque année, avant le 31 janvier, l'agent choisit, pour ses jours épargnés au delà de 15 jours, entre l'indemnisation ou le maintien en CET pour une utilisation sous forme de congés. Sinon l'indemnisation sera retenue.

 Spécificités 2024 suite à l'arrêté du 22 février 2024 : Possibilité d'épargner jusqu'à 20 jours au lieu des 10. Le plafond est augmenté de 10 jours, soit 70 jours ou plus pour ceux qui avaient déjà dépassé le seuil des 60 jours. En 2025, retour au seuil de 60 jours. Les jours épargnés au delà de ce seuil pourront être conservés.

Comment l'utiliser ?

Bénéficier de droits à congés supplémentaires, avec accord hiérarchique, d'une durée minimum d'une journée et possible au delà de la limite des 31 jours calendaires consécutifs fixée par le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984.

Bénéficier d'une rémunération complémentaire :

- Paiement possible de tous les jours de CET au-delà du seuil de 15 jours pour les CET ancien et nouveau.
- Paiement possible même si l'agent n'a pas fait d'épargne sur l'année N.
- Ordre de décrémentation :
 - Epargne de l'année N
 - Solde ancien CET
 - Solde nouveau CET

Des questions ?



*N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des problématiques à faire remonter auprès de la Direction Régionale. Pour la CFDT, vous êtes notre priorité.
L'équipe CFDT Pôle emploi Bourgogne Franche-Comté.*



syndicat.cfdt-bfc@pole-emploi.fr

